

**Allocution d'ouverture par Vikram Punchoo,
Deuxième Gouverneur Adjoint, Banque de Maurice.**

JSA-AFR – Atelier de statistiques du secteur extérieur

29 Août 2016

Chers Collègues du FMI

Chers Participants de L'Afrique de L'Ouest et de L'Afrique Centrale

Mesdames et Messieurs

Bienvenue à L'île Maurice...

Je suis heureux d'être ici ce matin parmi de nombreux collègues et amis. J'ai le privilège de prononcer l'allocution d'ouverture conjointement avec Mme Florina Tanase, conseillère au directeur du Département des Statistiques du FMI à l'occasion de cet atelier de travail sur les statistiques du secteur extérieur. Je souhaite tout d'abord remercier le Département des Statistiques du FMI pour l'invitation ainsi qu'Afritac South pour leur hospitalité.

Cet atelier de travail constitue en quelque sorte la première pierre d'un édifice qui sera érigé sur une période de trois années et dont l'objectif est d'aider les pays ici représentés à améliorer la qualité de leurs statistiques du secteur extérieur. De tels projets ne sauraient être initiés sans l'appui financier des pays riches, tel que le Japon, permettant ainsi de donner aux pays qui n'ont ni le financement ni l'expertise nécessaires la possibilité d'améliorer de façon significative la qualité de leurs statistiques macroéconomiques. Il n'y a pas longtemps l'île Maurice avait aussi bénéficié d'un projet similaire financé par le gouvernement britannique.

Et donc quelle meilleure opportunité que celle-ci qui me permet au nom de mon pays et de la Banque de Maurice de remercier le FMI et la Grande Bretagne pour l'effort soutenu d'assistance technique pendant de nombreuses années. Entre 2007 et 2015, l'île Maurice a participé à la phase 2 du projet UK DFID/GDDS relatif au secteur extérieur. Cette phase, qui a pris fin en mai 2009, avait pour objectif de transmettre le savoir-faire aux pays participants afin de pouvoir réaliser les enquêtes des entreprises. Il y a eu ensuite le projet EDDI «*Enhanced Data Dissemination Initiative*» qui était également financé par la Grande Bretagne sur une période de cinq années. Parallèlement, à partir de 2009, l'île Maurice a aussi bénéficié de l'assistance technique du FMI en vue de couvrir les activités des entités offshores dans le champ des statistiques du secteur extérieur.

Au vu de la complexité de notre économie, cette assistance technique soutenue a permis à la Banque de Maurice d'accomplir des progrès considérables dans l'élargissement du champ couvert par la balance de paiements, l'établissement de la position extérieure globale et la dette extérieure. Ces efforts n'ont pas été vains puisque l'Ile Maurice est devenue en 2012 le deuxième pays d'Afrique Sub-Saharienne à adhérer au SDDS club du FMI.

L'importance des statistiques fiables du secteur extérieur dans les économies ouvertes ne saurait être mise en doute. Sans de bonnes statistiques, il ne peut y avoir de bonnes politiques macroéconomique.

Quoique je porte ici mon chapeau de deuxième Gouverneur Adjoint, je m'adresse aussi à vous ce matin en tant qu'ancien chef du département des statistiques de la banque centrale, responsable, entre autres, des statistiques du secteur extérieur. Et en tant que tel, je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour partager avec vous quelques réflexions sur le progrès que nous avons accompli en matière de qualité des statistiques du secteur extérieur. J'entends aussi brièvement couvrir les projets sur lesquels nous travaillons.

Pour vous aider à mieux comprendre l'expérience mauricienne, il nous faut remonter dans le temps. Il faut souligner que dans les années qui suivirent l'abolition du contrôle de changes en 1994, et notamment à partir de 2005, on avait constaté une nette détérioration de la qualité des statistiques de la balance des paiements. Je voudrais citer trois facteurs principaux qui, à mon avis, expliquent cette détérioration.

Le premier facteur est celui de n'avoir pas mis en place un cadre réglementaire post-abolition du contrôle de changes pour que les entreprises et les ménages soient dans l'obligation de continuer à soumettre aux banques les mêmes informations sur leurs transactions bancaires avec des non-résidents. Etait-ce parce que nous n'y avons pas assez réfléchi ? Etait-ce parce que nous étions convaincus en ce temps-là que cela n'aurait pas eu d'incidence majeure ? Je ne saurais le dire... Nous avons continué à croire que le système de communication des transactions internationales, qui consistait à collecter les transactions bancaires des agents économiques avec les non-résidents nous suffisaient.

Le deuxième facteur est que, bien que l'on se rendait compte dès 2003 qu'il nous fallait réaliser des enquêtes auprès des entreprises pour la collecte des données en vue de combler les lacunes dans la balance des paiements et la position extérieure globale de l'île Maurice, on n'a pu le faire parce qu'on était confronté à un obstacle majeur. Nous avons calqué l'intitulé des questions sur le modèle-type d'enquête des entreprises contenu dans Le Guide du FMI publié en 1995 qui était la seule référence en la matière que nous connaissions. Mais, nous savions dès le départ que le taux de réponse serait très faible car il serait difficile pour les répondants

de remplir correctement les questionnaires. Ce qui explique que nous n'avons pas pu poursuivre nos efforts. Le modèle-type contenu dans le Guide du FMI était d'une telle complexité qu'il fallait que le répondant soit un expert en statistiques du secteur extérieur pour pouvoir y répondre. Je suis d'avis que le département des statistiques du FMI a retenu la leçon pour la nouvelle édition du Guide où on y retrouve un modèle simplifié.

Le troisième et dernier facteur - à mon avis le plus important - était l'exclusion du secteur dit « offshore » du champ couvert de la balance des paiements dont les entités étaient considérées légalement et statistiquement comme non-résidentes – les transactions entre non-résidents étant exclues de la balance des paiements. Cependant, lorsque la banque centrale décida en 2005 d'autoriser les banques commerciales dites « offshore » à faire de l'on-shore et vice-versa - permettant du coup l'inclusion de toutes les banques dans le champ couvert des statistiques monétaires et financières - nous avons constaté une incohérence entre les autres postes de la balance des paiements et le poste « autres investissements » des banques commerciales, dont la source de données était les transactions dérivées à partir des actifs et passifs extérieurs nets des statistiques monétaires et financières. Du fait que le nombre des entités offshore a augmenté de façon exponentielle au fil des années, ces incohérences ont contribué davantage à la détérioration de la qualité des statistiques du secteur extérieur.

En 2006 – voire bien avant - les autorités mauriciennes avaient fait part au FMI qu'elles souhaitaient adhérer aux Normes Spéciales de Données (SDDS). Un constat fut effectué vers fin 2006 par un expert du département des statistiques du FMI et un rapport sur les lacunes - des « data gaps » - à la fois pour la balance des paiements et la position extérieure globale, fut soumis. Le FMI recommanda la participation de l'Ile Maurice dans la phase 2 du programme UK-DFID/GDDS. Notre participation à cet atelier, qui s'est tenu au Ghana au début de 2007 a sans aucun doute marqué un tournant dans notre façon de concevoir les choses. Les experts qui ont dirigé l'atelier de travail étaient des praticiens, d'anciens cadres du FMI qui comptaient une riche expérience dans leurs domaines respectifs.

La première recommandation effectuée à notre retour a été de renforcer le cadre légal pour que nous puissions entreprendre des enquêtes auprès des entreprises. Je dois dire que la section de la Bank of Mauritius Act 2004 ayant trait à ce sujet a été rédigé telle qu'elle nous a été donnée au Ghana. C'est cette même provision légale qui confère à la Banque l'autorité pour demander des informations auprès des entreprises dans le cadre d'enquêtes réalisées depuis 2009 (*si ma mémoire est bonne*).

A la différence de nombreuses missions d'assistance technique qui se terminent par la soumission d'un rapport à être mis en application, cette approche, qui consiste à soutenir l'effort dans le temps et à ce que ce soit le même expert qui fasse le suivi pendant toute la

période que dure cette assistance technique, est nettement plus efficace. Notre expérience a démontré qu'il y a eu un transfert de savoir-faire et que nous disposons aujourd'hui de la capacité technique pour aller de l'avant.

Mais il y a aussi eu la rançon du succès. Entretemps, on a perdu un cadre d'expérience qui est maintenant avec le FMI au département des statistiques. Mais je crois comprendre que la relève est là. La cerise sur le gâteau a été que la Banque de Maurice a été appelée par le Département des Statistiques du FMI – et je les remercie du fond du cœur pour cette offre- à contribuer à la rédaction de la nouvelle édition du Guide sur le traitement des entités à vocation spécialisée (SPV).

Depuis 2012, et la Banque de Maurice et la Financial Services Commission qui est l'autorité régulatrice des entités offshore, ont énormément investi dans l'outil informatique pour la collecte et le traitement des données. Dans les années à venir, les efforts consentis par la Banque de Maurice et le « Registrar of Companies » pour investir dans une infrastructure informatique XBRL permettront, je l'espère, une synergie dans le traitement des données. Le projet XBRL nous permet d'avoir une définition unique pour chaque concept utilisé dans les comptes monétaires et ceux du secteur extérieur. Parallèlement, à la Banque de Maurice, nous avons apporté plus de cohérence dans la collecte des données monétaires et financières d'une part et celles du secteur extérieur d'autre part en harmonisant les comptes des deux secteurs.

Le mot de la fin... Aujourd'hui, avec recul et en tant qu'ancien responsable du département des statistiques de la Banque de Maurice, je peux dire avec conviction que ce projet sera un succès si vous êtes disposé à faire l'effort nécessaire. Je serai le premier à soutenir que ces projets ont leur raison d'être et que nos pays en développement ont besoin des pays riches pour financer de tels projets. Le FMI a un devoir de donner cette même opportunité à d'autres pays.

Je vous remercie de votre attention...

N.B.

Le script ci-dessus est une version légèrement remaniée du discours prononcé par Mons. Vikram Punchoo, deuxième Gouverneur Adjoint de la Banque de Maurice, à l'ouverture de l'atelier JSA-AFR sur les Statistiques du Secteur Extérieur.